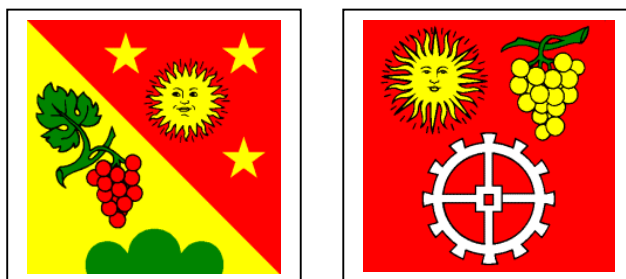


**COMMUNES DE  
RANDOGNE ET MOLLENS**



**Organisation  
de l'année scolaire  
2010-2011**

## MEMBRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Président :	M. Nicolas Féraud	Randogne	079 332 21 36
Vice-présidente :	Mme Francesca Reymond	Mollens	079 301 13 68
Membres :	Mme Marielle Clivaz Ketteridge	Randogne	
	Mme Sandra Clivaz Da Silva	Randogne	
	Mme Delphine Deprez	Randogne	
	Mme Nathalie Zorn	Mollens	
	M. Stéphane Zufferey	Mollens	
Représentante du PE :	Mme Marie-Claire Lamon	Montana	
Coordinateur scolaire :	M. Pierre Emery	Flanthey	078 862 33 00

## PERSONNEL ENSEIGNANT ET HORAIRES DES CLASSES

Degrés	Enseignantes	Matinée		Après-midi	
		Début	Fin	Début	Fin
1E (R)	Mme Madeleine Salamin	09 :15	11 :45		
2E (R)	Mme Madeleine Salamin	09 :15	11 :45	14 :00	16 :00
1E (M)	Mme Marie-Luce Voyame	09 :00	11 :30		
2E (M)	Mme Marie-Luce Voyame	09 :00	11 :30	14 :00	16 :00
1P-2P	Mme Catherine Mittaz Mme Jacqueline Clivaz	08 :15	11 :45	14 :00	16 :25
3P	Mme Luce Antille Mlle Karine Gasser	08 :15	11 :45	14 :00	16 :25
4P	Mme Marie-Claire Lamon Mlle Karine Gasser	08 :15	11 :45	14 :00	16 :25
5P	Mme Valérie Vocat Mlle Marie Christinat	08 :15	11 :45	14 :00	16 :25
6P	Mme Patricia Freysinger Mlle Marie Christinat	08 :15	11 :45	14 :00	16 :25

*Le mercredi matin, les élèves de 3P à 6P vont en classe de 08 :15 à 11:35.*

ACM : Mme Lucie Clivaz  
 Enseignement religieux : Mmes Chantal Rabah et Sabine Cordonier  
 Enseignante spécialisée : Mlle Caroline Nanchen

### Congés hebdomadaires

pour les classes de 1<sup>ère</sup> enfantine à 2<sup>ème</sup> primaire : le mercredi toute la journée  
 le samedi toute la journée

pour les classes de 3<sup>ème</sup> primaire à 6<sup>ème</sup> primaire : le mercredi après-midi  
 le samedi toute la journée

## HORAIRES DES BUS

Lieux	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Conzor	07 :54	11 :59 <span style="font-size: 0.8em;">▲</span>	13 :41	16 :34 <span style="font-size: 0.8em;">▲</span>
Mollens	07 :58	11 :56	13 :45	16 :31
Randogne	08 :02	11 :53	13 :49	16 :28
Centre scolaire	08 :05 <span style="font-size: 0.8em;">▼</span>	11 :50	13 :52 <span style="font-size: 0.8em;">▼</span>	16 :25

**Chaque enfant reçoit un abonnement annuel pour les bus SMC**

## PLAN DE SCOLARITE

**Durée de la scolarité :** du lundi 23 août 2010 au matin, au jeudi 30 juin 2011 au soir.  
Dès le 25 octobre 2010, les 1ères enfantines iront à l'école à plein temps (avant cette date, ils ne viennent que le matin).

### **Congés et vacances**

Vacances d'automne	du vendredi 08.10.2010, au soir	au lundi 25.10.2010, au matin
Vacances de Noël	du jeudi 23.12.2010, au soir	au lundi 10.01.2011, au matin
Vacances de Carnaval	du vendredi 04.03.2011, au soir	au lundi 14.03.2011, au matin
Vacances de Pâques	du jeudi 21.04.2011, au soir	au lundi 02.05.2011, au matin
Congé de l'Ascension	du mercredi 01.06.2011, à midi	au lundi 06.06.2011, au matin
Congé de Pentecôte	du vendredi 10.06.2011, au soir	au mardi 14.06.2011, au matin
Congé de Fête-Dieu	le jeudi 23 juin 2011 (Pas de pont !)	

## DEMANDE DE CONGE ET MALADIE

### **1. Demande de congé**

Les congés ne doivent être sollicités que pour de **justes motifs**. Dans la mesure du possible, une demande de congé doit se faire assez tôt (au minimum 2 semaines à l'avance). Un formulaire ad hoc, à remplir par les parents est à retirer auprès de la titulaire et **à le lui retourner**. Les rendez-vous chez le médecin, dentiste, oculiste... se prennent, si possible, en dehors des heures de classe.

Les congés individuels peuvent être accordés de la manière suivante :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| a) par les titulaires           | pour une durée d'une demi-journée de classe   |
| b) par le coordinateur scolaire | de 2 à 9 demi-journées effectives de classe   |
| c) par l'inspecteur scolaire    | de 10 à 27 demi-journées effectives de classe |
| d) par le Département           | au-delà de 27 demi-journées.                  |

***A moins d'une raison majeure, aucun congé ne sera accordé pour prolonger ou anticiper des vacances programmées dans le plan de scolarité annuel. Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.***

### **2. Absence due à la maladie**

**Avant la première matinée**, les parents aviseront les titulaires de l'absence de leur enfant malade. Il n'est cependant pas nécessaire d'apporter une déclaration médicale. Cette manière de procéder favorise la collaboration familles/enseignantes et évite l'école buissonnière.

### **3. Fréquentation des cours**

La fréquentation de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'art. 28 de la loi du 4 juillet 1962 sur l'instruction publique.

L'école enfantine est officielle et facultative. Toutefois, en y envoyant leurs enfants de plein gré, les parents s'engagent à respecter les dispositions légales en vigueur concernant la fréquentation régulière des cours. **(Aucun congé supplémentaire, ne sera accordé parce que l'enfant fréquente une classe enfantine).**

## RAPPELS ET AUTRES REMARQUES UTILES

### 1. La piscine.

Les élèves des classes primaires se rendent à la piscine du centre scolaire de Crans-Montana, les jeudis après-midi, selon l'horaire suivant :

3 <sup>ème</sup> primaire	du jeudi 26 août 2010	au jeudi 07 octobre 2010
5 <sup>ème</sup> primaire	du jeudi 28 octobre 2010	au jeudi 09 décembre 2010
4 <sup>ème</sup> primaire	du jeudi 16 décembre 2010	au jeudi 17 février 2011
6 <sup>ème</sup> primaire	du jeudi 24 février 2011	au jeudi 14 avril 2011
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> primaires	du jeudi 21 avril 2011	au jeudi 30 juin 2011

#### Remarque :

Les milieux de la santé et du sport recommandent une attente de 2 heures entre un repas et la baignade. Dans notre planification, pour les cours de natation fixés en début d'après-midi, ce laps de temps n'est pas entièrement respecté.

Ainsi, pour éviter tout risque d'accident, nous vous demandons de prévoir, pour votre enfant, un repas de midi plus léger, les jours de piscine. Merci de votre compréhension.

### 2. Quelques rappels à l'attention des parents.

- a) Pour la sécurité des élèves et pour éviter tout encombrement, les parents qui amènent ou viennent chercher leurs enfants au centre scolaire de Randogne ne doivent pas emprunter l'allée qui y mène. Ils ne stationneront pas non plus dans la cour d'école, ni sur les emplacements réservés aux bus, mais sur la place qui leur est destinée.
- b) Nous attirons également votre attention sur le fait que, sur le chemin de l'école, dans les aires d'attente des bus et, d'une manière générale, en dehors des heures de classe, **les parents sont seuls responsables** du comportement de leurs enfants. Une attention toute particulière est à porter aux arrêts de bus, lors du retour des enfants vers leur domicile. Nous faisons également un pressant appel aux conducteurs pour que, à ces endroits dangereux, ils adaptent la vitesse aux conditions de circulation.
- c) Si un doute au sujet de l'école devait naître dans l'esprit des parents, ceux-ci auraient soin de s'adresser **en premier lieu à l'enseignante concernée**, avant d'alerter la commission scolaire (pour les questions matérielles), le coordinateur scolaire (pour tout ce qui touche aux enfants, aux enseignantes et à l'organisation générale de l'école) ou l'inspecteur scolaire (en cas de litiges plus graves).
- d) Nous rappelons également que les chaussures à roulettes de même que les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de l'école.

### 3. Coordination scolaire

Pour la bonne marche de l'école, toutes vos questions et/ou suggestions sont à adresser à M. Pierre Emery, Coordinateur scolaire, route de Granges 68, 3978 Flanthey.

natel : 078 862 33 00

courriel : p.emery@bluewin.ch